

Dans la Forêt Domaniale de Villecartier



Randonnée n°2949500

Une randonnée proposée par Le randonneur breton

La Forêt Domaniale de Villecartier est connue aujourd'hui pour sa base de loisirs et son port miniature. Ancienne forêt royale de 1000 ha, elle a abrité depuis l'Antiquité des artisans : le Site archéologique de l'Auge des Sabotiers l'atteste. À l'époque romaine puis au Moyen-Âge ses activités n'ont cessé d'évoluer avec en toile de fond la présence de la religion. Cette promenade 100% en forêt vous invite à découvrir tous ces lieux chargés d'histoire.

Durée :	3h30	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.34km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	93m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	90m		
Point haut :	128m	Commune :	Bazouges-la-Pérouse (35560)
Point bas :	82m		

Description

Stationner au Carrefour de la Croisée de Dol.

(D/A) Emprunter le sentier situé entre la D 91 à gauche et la D 155 à droite en direction du Nord-Est.

Balisage Jaune du PR®

Après 50 m obliquer à gauche. On arrive très rapidement au Hêtre Royal.

(1) Poursuivre sur la droite. À la fourche prendre le sentier de gauche, il conduit, en obliquant à gauche, au Chêne des Pétils.

(2) Après 70 m, bifurquer à droite et juste après une source de captage des eaux, on arrive à l'Oratoire Saint-Mathurin.

(3) Ignorer le sentier à droite qui ramène au Hêtre Royal et prendre à gauche. Le sentier rectiligne s'oriente Sud-Ouest et aboutit à la départementale D155.

Traverser avec prudence et continuer en face quelques mètres pour ensuite tourner à gauche. Le sentier longe la route et conduit à la Croix Sainte-Anne.

(4) Virer à droite. Le sentier coupe la Route Forestière de la Haute Goupelle puis oblique vers le Sud. Ignorer un sentier à droite et descendre jusqu'à l'Auge des Sabotiers.

(5) Poursuivre vers le Sud, traverser la Route Forestière de Chaussement et après avoir franchi le Ruisseau de Petit Hermitage, parvenir devant la Colonne des Chouans.

Balisage Rouge et Blanc des GR® 34 et 39

(6) Partir à droite pour remonter direction Nord-Ouest. Traverser la départementale D 91. Au carrefour en T avec poteaux comportant plusieurs balisages, continuer sur la droite et avancer de 50 m.

Balisage du PR®

(7) Hors itinéraire : En continuant tout droit avec le GR®, à 500 m se trouve la Croix de Montaugé.

Virer en épingle à gauche et traverser la Route Forestière du Pinsonnet. Continuer sur le sentier qui s'oriente plein Ouest. Aboutir sur la Route Forestière de Nousas.

La suivre vers la droite sur 200 m puis obliquer à gauche après une maison forestière à main droite dans le sentier. Il conduit au

Points de passages

- D/A Carrefour de la Croisée de Dol**
N 48.479112° / O 1.553023° - alt. 121m - km 0
- 1 Hêtre Royal**
N 48.480677° / O 1.552412° - alt. 118m - km 0.21
- 2 Chêne des Pétils**
N 48.484069° / O 1.547659° - alt. 109m - km 0.87
- 3 Oratoire Saint-Mathurin**
N 48.481637° / O 1.54841° - alt. 107m - km 1.33
- 4 Croix Sainte-Anne**
N 48.476749° / O 1.548705° - alt. 126m - km 2.06
- 5 Auge des Sabotiers**
N 48.468683° / O 1.554107° - alt. 103m - km 3.27
- 6 Colonne des Chouans**
N 48.464226° / O 1.551682° - alt. 100m - km 3.89
- 7 À gauche, tout droit la Croix de Montaugé**
N 48.4682° / O 1.559798° - alt. 115m - km 4.72
- 8 Carrefour Mauny**
N 48.469626° / O 1.575435° - alt. 117m - km 6.13
- 9 Étang de Ruffien**
N 48.480647° / O 1.573617° - alt. 93m - km 7.83
- 10 Port miniature de Villecartier**
N 48.482364° / O 1.569395° - alt. 84m - km 8.24
- 11 Hêtre fayard de la Motte Bertier**
N 48.475597° / O 1.561998° - alt. 115m - km 9.97
- 12 Borne miliaire romaine**
N 48.475174° / O 1.556987° - alt. 111m - km 10.44
- D/A Carrefour de la Croisée de Dol**
N 48.479062° / O 1.553045° - alt. 122m - km 11.34

Carrefour Mauny.

(8) Traverser le carrefour et prendre la direction Nord-Ouest pour obliquer dans le premier sentier à gauche.

Après avoir retrouvé le sentier principal, faire 100 m avant de suivre le sentier à droite. Poursuivre sur celui-ci pour atteindre les rives de l'Étang de Ruffien.

(9) À la fourche, après une chicane, continuer à droite pour franchir une passerelle et parvenir au Sentier de découverte et au Port miniature de Villecartier.

(10) Partir à gauche, passer devant le Moulin de la Forêt (crêperie). Emprunter le premier sentier à droite au Nord de l'étang afin de garder à main droite l'Étang de Villecartier. Traverser le Parc de Loisirs.

Balisage Rouge et Blanc des GR® 34 et 39

Le sentier fait une boucle pour franchir un ruisseau puis revient en rive. Au Sud de l'étang, il s'en écarte, puis franchit le Ruisseau du Petit Hermitage. Poursuivre à gauche pour monter et admirer le Chêne Fayard de la Mothe Bertier.

(11) Traverser la Route de la Mailleterie

Balisage du PR®

Obliquer tout de suite à gauche. Suivre à gauche le sentier qui conduit à la borne miliaire romaine.

(12) Repartir à droite pour reprendre sur la gauche le sentier. Traverser une nouvelle fois le Ruisseau de Petit Hermitage puis la départementale D91 et continuer en face pour suivre à main gauche la départementale.

Plus de balisage

Terminer en prenant à gauche la Route de la Haute Coupelle qui conduit au Carrefour de la Croisée de Dol **(D/A)**.

Informations pratiques

Sauf indication contraire, le circuit est balisé en Jaune du PR® de Villecartier

Au début et à la fin, tenir compte aussi des balises : Disque plein Blanc surmonté d'un oratoire pour le circuit du "Petit patrimoine".

Entre le **(8)** et le **(10)** balisage d'un Disque plein Rouge pour le circuit de la Croix de Montaугé

Découvrez toutes les activités qui s'offrent à vous dans la forêt de Villecartier et sur le Couesnon :

<https://www.tourisme-marchesdebretagne.c...>

A proximité

Oratoire de Saint-Mathurin : <https://www.petit-patrimoine.com/fiche-p...>

Croix Sainte-Anne : <https://www.petit-patrimoine.com/fiche-p...>

Auge des Sabotiers : <https://www.petit-patrimoine.com/fiche-p...>

Colonne des Chouans : <https://www.petit-patrimoine.com/fiche-p...>

Croix de Montaугé :

<https://www.petit-patrimoine.com/fiche-p...>

Borne romaine miliaire : <https://www.petit-patrimoine.com/fiche-p...>

Trois arbres remarquables :

- Chêne des Pestils : age 150 ans - circonférence 4,75 m - hauteur 24 m. Malheureusement couché aujourd'hui le vent a été plus fort que lui.

<https://www.petit-patrimoine.com/fiche-p...>

- Hêtre Royal : age 200 ans - circonférence 3,65 m - hauteur 30 m

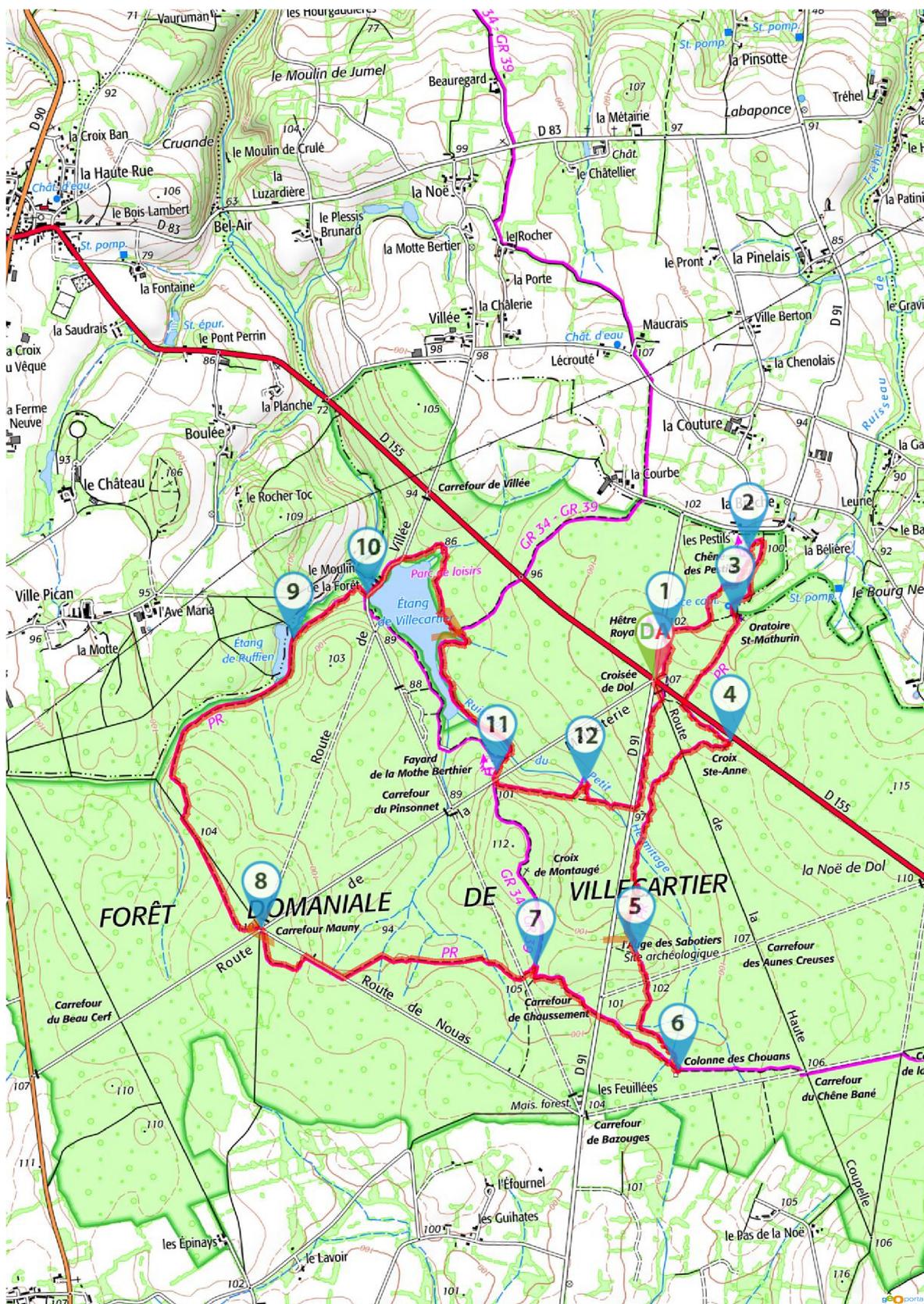
<https://www.petit-patrimoine.com/fiche-p...>

- Hêtre Fayard : age 150 ans - circonférence 2,50 m - hauteur 40 m

<https://www.petit-patrimoine.com/fiche-p...>

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-dans-la-foret-domaniale-de-villecartier/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km

©2021 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.